

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux , le 19 janvier à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire.

Date de la convocation : 12.01.2022

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9 votants : 9

Présents : Bisignano Nathalie, Cordier Christelle, Denis Bernadette, Dulac Laëticia (arrivée à 19h30), Di Nucci Nicolas, Eckert Piere, Fontan Corinne, Pramayon Jean-Marc, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam

Excusé : Duret Franck

Secrétaire de séance : Eckert Pierre

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

- Le conseil municipal **décide à l'unanimité** d'adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration du schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Pour la réalisation de l'objet du groupement la commune de Thoissey est désignée comme coordonnateur. Sa mission est de procéder à l'ensemble des opérations de choix du prestataire de services.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'EPF de l'Ain, à la demande de la Commune, du tènement de 9 400m² cadastrés **B180 -B710- B711** situé au N°74 le Bourg, par acte authentique en date du 31 mai 2018 à l'étude de Me MESTRALLET à Montmerle (Ain).

En vertu de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain, la commune de LURCY s'est engagée à racheter ce bien au terme de quatre années de portage, suivant la signature de l'acte.

Le montant de la revente s'élève à **188 820.51 € HT**, comprenant un prix d'acquisition d'un montant de 180 000 €, des frais supportés par l'EPF dans le cadre de l'acquisition d'un montant de 8 820.51€.

La Commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession et du prorata de taxe foncière 2022 calculé en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de l'année.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **Approuve** la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune de LURCY, du tènement cadastré B180 -B710- B711 au prix de 188 820.51 € HT selon les modalités exposées ci-dessus.
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Branchement électrique du défibrillateur cardiaque le 3 décembre 2021. Une formation sera planifiée un samedi matin, au mois de mars.
- Contrôle du clocher de l'église par l'entreprise Desmarquet le 09 décembre 2021.
- Entreprise Chabert a réalisé la taille de la haie du cœur de village.
- Rencontre avec M.Devaux géomètre, et M.Gibellino de la Sarl Côté Jardin dans le cadre d'un projet d'urbanisme au 294 chemin du Cailleton.
- Point sur les coupures Enedis qui ont engendré des problèmes éclairage publique au Bourg, chemin Neuf et route de Messimy.
- Recours contre 1 déclaration préalable pour la construction d'une piscine au 33 chemin du Cailleton. Le dossier a été transmis à notre service juridique.
- A compter du 20 janvier 2022 début du recensement de la population pendant 4 semaines.
- Info sur les cyberattaques en période de scrutin électoral.
- Entend le compte rendu des commissions communautaires et Syndicat : Smidom, assainissement, bâtiment, mutualisation, Syndicat des Rivières, ADS et PCAET.

Clôture de la séance à 20h30

Le Maire,


